

CONSEIL de PARENTS d'ELEVES Elémentaire CAP de BOS / Maternelle LA FARANDOLE – PESSAC Association reconnue d'utilité publique par le décret du 7 Août 1951

http://fcpecapdebos.canalblog.com

Pessac, le 5 janvier 2009.

Laurent Rodriguez INTERFCPE 5 rue du Comté 33600 PESSAC Monsieur L'inspecteur d'Académie Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale Inspection Académique BP 919 33060 Bordeaux Cedex

Monsieur L'Inspecteur D'Académie,

Nous avons appris que vous vous opposiez à ce que le vendredi 22 mai succédant à un jour férié, soit échangé avec un autre jour, comme cela se faisait jusqu'à présent et se fera cette année dans le secondaire : le mercredi 5 novembre remplace le vendredi 22 mai au Collège Alouette, décision du Conseil d'administration.

De nombreux parents d'élèves de la ville de Pessac, nous demandent de réitérer notre demande, nous vous proposons donc la date du mercredi 20 mai 2009, comme jour travaillé en remplacement du vendredi 22 mai. Ainsi le maintien des 3 jours travaillés serait assuré, comme cela se faisait dans l'ancien calendrier en 2007-2008, lorsqu'il fallait récupérer dans la semaine de 4 jours, les jours redevables pour être en conformité avec le calendrier national, les autres académies travaillant soit le mercredi soit le samedi matin.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande. Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'INTERFCPE Laurent Rodriguez

Copie à :

Monsieur CASTELLI, inspecteur de la circonscription Pessac/Cestas

Monsieur Benoît, Maire de Pessac

Madame Debaulieu, adjointe au maire chargée de l'éducation

Madame Fournier , directrice de l'école Cap de Bos

4-1

Madame Olive, directrice de l'école maternelle Farandole

Madame Bouquet, présidente départementale FCPE Mesdames et Messieurs les directeurs(rices).